

A adresser à Fabienne Lentin  
[flconseil.ha@e-process-achatpublic.fr](mailto:flconseil.ha@e-process-achatpublic.fr) - 06 86 00 28 15

## FORMATION

Intitulé			
Code		Date(s)	

## PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Fonction	E-mail	téléphone	Montant net de taxes
<b>TOTAL net de taxes</b>					

10 % de réduction à partir de 2 inscrits

ACCESSIBILITE HANDICAPES

SUPPORT MALVOYANTS

SUPPORT MALENTENDANTS

## ORGANISME

Raison sociale			
Adresse			
Code postal		Ville	
N° SIRET			

## PERSONNE CHARGEE DE L'INSCRIPTION

Nom Prénom			
Fonction			
E-mail		Téléphone	
Adresse de facturation			

Version 4 mis à jour du 1<sup>er</sup> janvier 2024

## OBJET

Le présent document, ci-après « conditions générales de ventes » (CGV) s'applique à toutes les offres de formation proposées par Conseil h@ et faisant l'objet d'un bon de commande de la part du client, à savoir les formations présentielle et les formations e-learning correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le client renvoie, par voie électronique le bon de commande signé.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS

Conseil h@ fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Conseil h@ un exemplaire signé portant son cachet commercial. Une attestation de présence et une évaluation des prestations seront fournies à l'issue de la formation.

## ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu à la date indiquée de la formation. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée sont les suivantes :

- Créneau horaire – de 9h à 17h
- Salle équipée d'un vidéo projecteur et d'un écran
- Mise à disposition de supports pédagogiques

Conseil h@ se réserve le droit :

- d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV;
- de suspendre l'accès à un module de formation e-learning, tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce sans indemnité.

L'accessibilité handicapés aux locaux mis à disposition par Conseil h@ sera respectée si nécessaire. Les supports pourront être adaptés aux malentendants et aux malvoyants sur demande lors de l'inscription.

## DISPOSITIONS FINANCIERES

Le tarif est mentionné sur chaque programme de formation. Ces prix sont consultables sur le site internet <http://e-process-achatpublic.fr> et sur le catalogue de la saison en cours.

Ces prix sont en euros et net de taxe.

Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté.

Une réduction de 10% est accordée à partir de 2 inscrits.

## REGLEMENT

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer selon le délai global de paiement applicables pour les organismes publics et dans les 30 jours pour les organismes privés. Le règlement s'effectuera par virement.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéances figurant sur la facturation de Conseil h@ donnera lieu à l'application

d'intérêts moratoires définis par la loi et les règlements en vigueur et à une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €. Elles sont exigibles sans qu'il soit nécessaire de mise en demeure.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartient au bénéficiaire d'effectuer toutes les démarches auprès de son organisme collecteur avant le début de la formation et d'en informer Conseil h@ au moment de l'inscription. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à Conseil h@ avant le démarrage de la formation, celle-ci sera facturée intégralement au client.

## CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT

En cas de demande d'annulation de moins de 30 jours avant la date de formation ou en cas d'absence du participant, les frais d'inscription restent dus en totalité.

Pour les formations en présentiel les remplacements sont possibles jusqu'à l'ouverture de la session des formations concernées. Pour les formations en e-learning, les remplacements seront possibles 5 jours avant le début de la formation prévue. Les demandes doivent être adressées par écrit.

Le déroulement de la formation n'est soumis à aucun minimum d'effectif. Aucune annulation n'aura donc lieu pour insuffisance de participants.

Conseil h@ se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu, le programme ou de changer d'intervenant si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

## E-LEARNING

Les conditions particulières e-learning sont présentes sur la plateforme Learning h@.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

La totalité des supports pédagogiques restent la propriété exclusive de Conseil h@. Ils ne doivent pas être diffusés auprès de personnel n'ayant pas participé à la formation. Aucune exploitation ne peut être faite sans l'autorisation expresse de Conseil h@.

## QUALITE - RECLAMATION

La dirigeante Fabienne Lentin s'est engagée à maintenir le niveau « expert » de la certification ICPF & PSI obtenue pour les activités de conseil et formation en marchés publics. A cette fin, une organisation qualité a été mise en place. Cette organisation est retranscrite dans un manuel qualité disponible sur simple demande.

L'organisme de formation Conseil h@ est certifié Qualiopi.

Des actions correctives seront mises en place à chaque réclamation formulée sur les fiches d'évaluation ou à l'adresse suivante : [reclamation@e-process-achatpublic.fr](mailto:reclamation@e-process-achatpublic.fr)